

# AU QUOTIDIEN promouvoir l'égalité et la solidarité

AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS EST ET DOIT DEMEURER UNE PRÉOCCUPATION PREMIÈRE DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE. CETTE ANNÉE, LES DÉPUTÉS ONT DÉBATTU DE DEUX TEXTES MAJEURS QUI EMPORTEMENT DES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES ET CONCRÈTES SUR LA VIE DES CITOYENS, QU'IL S'AGISSE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES OU DE LA PROMOTION DU LOGEMENT SOCIAL. CET EFFORT, LOIN D'ÊTRE DÉCONNECTÉ DE LA DIMENSION POLITIQUE DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE, EN EST LE PROLONGEMENT NATUREL : SUR CHAQUE TEXTE, DANS CHAQUE DÉBAT, LE BUT FINAL EST DE MIEUX INSCRIRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE LES VALEURS RÉPUBLICAINES D'ÉGALITÉ ET DE SOLIDARITÉ.

26



Venus de toute la France, les groupes de visiteurs se succèdent au Palais Bourbon. Les plus jeunes sont rapidement à l'aise, tandis que les plus âgés parcourent avec respect ce haut lieu de la République. Le député de leur circonscription les conduit, se transformant, pour une journée, en un guide pas comme les autres.

## TRAVAIL DE NUIT : la Délégation aux droits des femmes prend position

L'examen de la proposition de loi "sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes" déposée par Mme Catherine Génisson a été l'occasion pour la représentation nationale de faire connaître son point de vue sur la question controversée du travail de nuit des femmes dans l'industrie. S'exprimant au nom de la Délégation aux droits des femmes, Mme Nicole Bricq a plaidé pour une levée de l'interdiction assortie de conditions strictes (rapport n°2703). Relevant que le travail de nuit des femmes était déjà autorisé dans le secteur des services, la Délégation a estimé que la véritable urgence consistait non à maintenir une interdiction plus symbolique que réelle, mais bien à entourer, au profit de toutes les femmes salariées, le travail de nuit de garanties sociales et médicales plus protectrices qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Suivant cet avis, l'Assemblée a adopté un texte riche en avancées concrètes. Étendant le principe de parité aux élections prud'homales, il contient également plusieurs dispositifs qui devraient permettre d'atténuer les disparités de traitement, notamment salariales, dont souffrent encore les femmes dans leur vie professionnelle. En ce qui concerne la fonction publique où, contrairement à certaines idées reçues, des inégalités fortes persistent, il veille à renforcer la présence des femmes dans les organismes paritaires et dans les jurys de concours administratifs.



Mme Nicole Bricq, rapporteure au nom de la Délégation aux droits des femmes du projet de loi sur l'égalité professionnelle.

## POUR UNE VILLE plus citoyenne

Espace originel de la citoyenneté, la ville est aujourd'hui au cœur des grandes problématiques de notre société : inégalités, sécurité, environnement, accès à la culture et aux sports. En examinant le projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains, la représentation nationale a voulu donner un nouvel élan à l'ambition d'une ville plus humaine, plus facile à vivre et plus solidaire.

L'objectif du législateur était double. En premier lieu, il convenait d'associer plus étroitement les citoyens à la définition même de leur cadre de vie. C'est en ce sens que la première partie du texte rénove en profondeur les procédures d'urbanisme, renforçant notamment les dispositifs d'information et de consultation des populations lors des modifications des plans d'occupation des sols (POS). Il convenait surtout de rendre à la ville sa vocation première d'espace de rencontre et de mixité sociale. C'est sur ce volet, qui a fait l'objet de débats particulièrement nourris, que le texte est le plus innovant. Renforçant les mécanismes de péréquation financière entre zones sensibles et communes favorisées, il instaure, pour ces dernières, des obligations accrues et chiffrées en matière de logement social et prévoit des pénalités pour celles d'entre elles qui ne satisferaient pas à ces critères.



## Pour l'aménagement du territoire

Créée en 1999, la Délégation à l'aménagement du territoire, présidée par M. Philippe Duron, s'est dotée d'un plan de travail conséquent. C'est ainsi que dès le 24 mai, elle approuvait un rapport (n° 2416) de M. Jean-Claude Daniel "Volet territorial et contrats de plan Etat-régions : le pari des territoires" proposant une synthèse exhaustive sur la mise en place des nouvelles unités territoriales que sont les pays et les agglomérations. Elle a aussi engagé un vaste travail sur les futurs schémas de services collectifs, actuellement soumis à la concertation régionale, qui détermineront la future implantation des services publics.

z o O M

27